

VERSION 1.0, 6 JUILLET 2020

DIRECTIVES NATIONALES

POUR LE RETOUR À LA RINGUETTE



Financé par le gouvernement du Canada



RINGETTE
CANADA



RINGUETTE
CANADA



QUI DEVRAIT LIRE CE DOCUMENT?

Ce document est destiné aux associations provinciales de ringuette membres, aux partenaires sportifs et à la communauté de la ringuette dans son ensemble. Nous (athlètes, entraîneurs, officiels, membres du personnel de soutien, et administrateurs) jouons tous un rôle essentiel dans le combat contre la propagation de la COVID-19, afin que nous puissions reprendre en toute sécurité nos activités de ringuette.



UN MESSAGE DE RINGUETTE CANADA

Les signes sont tout autour de nous. Le confinement dû à la COVID-19 se relâche. Selon la province dans laquelle vous vivez, vous voyez que les autorités commencent à lever les restrictions liées à la pandémie et à ouvrir un accès limité aux magasins, aux restaurants et aux activités de loisirs.

Les derniers mois sans ringuette ont été difficiles. Nos amis, nos entraîneurs, nos séances d'entraînement, nos jeux et nos tournois nous ont manqués. Mais tous nos efforts - l'auto-isolement, le fait de garder les mains propres et la distanciation physique - ont porté fruits. Nous n'avons pas vaincu la COVID-19, mais nous voyons de réels signes de progrès.

Cela signifie que nous pouvons commencer à penser à un retour à la ringuette! Un retour qui sera intelligent, sécuritaire et amusant pour tout le monde.

UN RETOUR QUI SERA INTELLIGENT, SÉCURITAIRE ET AMUSANT POUR TOUT LE MONDE.

Ce document fournit des directives de Ringuette Canada pour guider le travail de votre organisation provinciale de ringuette dans l'élaboration de plans détaillés de retour à la ringuette. Au niveau national, nous avons rassemblé cet ensemble de principes et de progressions afin d'éclairer la prise de décision aux niveaux provincial et local, et d'assurer une approche cohérente dans chaque région du pays. Le retour à la ringuette sera probablement un peu différent dans chaque province, en fonction des directives des autorités de santé publique et des propriétaires d'établissements.

Bien que le cœur et l'âme de notre jeu n'aient pas changés, la ringuette ne ressemblera probablement pas exactement à ce dont vous vous souvenez. La distanciation physique et les pratiques d'hygiène strictes feront que la ringuette ne sera plus tout à fait

la même pendant un certain temps. Mais nous nous retrouverons et, peu à peu, elle vous paraîtra de plus en plus familière.

Nous sommes tous en terre inconnue. Vos associations provinciales de ringuette et vos associations et clubs locaux élaborent des plans basés sur les meilleures informations disponibles provenant des autorités canadiennes et d'experts du monde entier. En tant que communauté, nous nous adapterons au fur et à mesure, en gardant les meilleurs intérêts des participants au centre de cette adaptation.

Ce guide représente le travail de nombreux spécialistes de la ringuette. Nous remercions tout particulièrement nos partenaires provinciaux qui nous ont fait profiter de leurs précieux conseils et de leur expertise, ainsi que les nombreux autres bénévoles passionnés qui travaillent d'arrache-pied pour que nous soyons prêts à repartir dès nous aurons le feu vert.

Nous devons un remerciement tout particulier à tous les travailleurs de première ligne qui ont tant risqué pour nous protéger des ravages d'un virus imprévisible. Ces héros sont nombreux au sein de la communauté de la ringuette, et nous applaudissons votre dévouement et vous félicitons pour votre engagement pendant cette crise extraordinaire de santé publique.

Au nom des nombreux contributeurs locaux et provinciaux à ce guide, nous espérons que vous le trouverez utile pour définir l'orientation nationale d'un retour à la ringuette. Nous sommes impatients de vous revoir !

Sincèrement,
NATASHA JOHNSTON
directrice administrative

TABLE DES MATIÈRES

UN PLAN PROGRESSIF.....	2
LES 4 PROGRESSIONS	3
PRINCIPES DIRECTEURS.....	4
Protéger votre santé et celle des personnes qui vous entourent	4
Principes fondamentaux d'hygiène.....	5
Considérations juridiques et gestion des risques.....	6
Sur la glace.....	8
Sensibilisation et éducation.....	8
Liens importants et ressources supplémentaires.....	9
Ressources du gouvernement du Canada	9

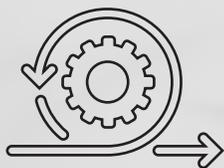
AVIS JURIDIQUE

Les présentes lignes directrices pour le retour à la ringuette ne doivent être utilisées qu'aux fins décrites dans le présent document. Ringuette Canada s'engage à fournir des informations pertinentes et opportunes; toutefois, le paysage de la COVID-19 évolue rapidement et la réalité de demain sera différente de celle d'aujourd'hui. Ces informations sont acceptées à condition que les erreurs ou omissions ne servent pas de base à une réclamation, une demande ou une cause de poursuites.

Il ne s'agit pas d'un document juridique, et il ne doit donc être utilisé qu'à titre indicatif.

Il ne se substitue pas à la législation ou aux ordonnances des agents de santé provinciaux dans tout le Canada. En cas d'ambiguïté ou de conflit entre les lignes directrices pour le retour à la ringuette et la *loi sur la santé publique* d'une province, les règlements et ordonnances de cette loi prévaudront.

Les membres de Ringuette Canada - les associations provinciales de ringuette - se conformeront aux exigences des gouvernements provinciaux et locaux et des responsables de la santé.



UN PLAN PROGRESSIF

Ce document fournit une orientation aux organismes provinciaux de ringuette et aux associations et clubs locaux dans l'élaboration de leurs plans détaillés pour un retour en toute sécurité aux activités de ringuette.

Il propose une série de principes directeurs dans les domaines essentiels tels que l'hygiène, les activités sur glace et la gestion des risques. Il explique également la progression en quatre étapes qui guidera le cheminement depuis les premières activités autorisées jusqu'à la phase où toutes les restrictions liées à la pandémie auront été levées.

Il ne s'agit pas d'un «guide pratique» avec des instructions à suivre étape par étape. Ce document vise plutôt à fournir une orientation générale claire et des paramètres clairement définis pour aider à orienter le travail des associations locales et provinciales de ringuette qui doivent respecter toutes les exigences des autorités de santé publique et des gestionnaires d'établissements.

Les associations provinciales de ringuette et les associations locales devraient adopter ces lignes directrices nationales au fur et à mesure qu'elles mettent en œuvre leurs plans opérationnels respectifs.

IL Y AURA QUATRE ÉTAPES OU «PROGRESSIONS»

pour le retour de la ringuette. Basées sur des pratiques de pointe, elles ont été élaborées en étroite collaboration avec toutes les associations provinciales de ringuette et en bénéficiant d'une expertise technique, médicale et juridique.

Elles sont appelées «progressions» pour éviter toute confusion potentielle avec les «phases» de reprise mises en œuvre par les gouvernements provinciaux de différentes manières et selon des calendriers différents. Les progressions de Ringuette Canada ne sont pas directement liées à des phases provinciales spécifiques. Ils visent à assurer la cohérence de la manière dont la ringuette est réintroduite dans tout le Canada.

Il est essentiel de reconnaître que chaque progression ne sera mise en œuvre que lorsque les responsables locaux et provinciaux de la santé publique l'auront jugée sécuritaire. Chaque progression sera également conforme aux lignes directrices élaborées par les exploitants d'installations.

Les associations provinciales de ringuette travaillent en étroite collaboration avec les représentants du gouvernement afin de bien comprendre les normes requises pour les installations sportives et récréatives dans la province.

Les associations provinciales de ringuette superviseront le calendrier et le déploiement des 4 progressions. Elles communiqueront à leurs clubs et associations membres leur niveau de progression actuel et le moment où ils pourront passer aux niveaux suivants. Tout manquement à cette obligation peut entraîner une violation des directives du gouvernement provincial. Les associations provinciales de ringuette exigeront de leurs clubs et associations membres qu'ils adoptent les directives approuvées du gouvernement et de la santé publique avant d'être autorisés à reprendre leurs activités.

LES 4 PROGRESSIONS

Le tableau suivant résume l'évolution d'une progression à l'autre dans **CINQ DOMAINES CRITIQUES** :

- 1 Activités intérieures et extérieures
- 2 Participants
- 3 Contact vs. sans-contact
- 4 Entraînement et compétition
- 5 Déplacements

	Progression 1	Progression 2	Progression 3	Progression 4
Activités intérieures / extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Entraînement à domicile ou en plein air 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux installations intérieures, sur la base des restrictions imposées par les autorités locales de santé publique Le plein air reste l'option la plus sûre, l'entraînement à domicile étant également fortement encouragé 	<ul style="list-style-type: none"> Un meilleur accès aux installations intérieures à mesure que les restrictions en matière de santé publique sont assouplies. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les restrictions concernant les installations intérieures sont levées.
Participants 	<ul style="list-style-type: none"> Activités individuelles en petits groupes. Pas de spectateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Activités en petits groupes uniquement Nombre de spectateurs basé sur les directives de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> La taille des groupes peut augmenter, et certaines parties, avec règlements modifiés, sont autorisées Nombre de spectateurs limité, sur la base des directives de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Parties régulières autorisées Aucune restriction sur le nombre de spectateurs
Contact vs. sans-contact 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun contact pendant les activités hors glace (y compris les <i>high-five</i>, les embrassades, les poignées de main) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun contact 	<ul style="list-style-type: none"> Entraînement élargi avec des exercices et des activités avec contacts restreints ou en petits groupes 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction de contact, tant sur la glace que hors glace
Entraînement et compétitions* 	<ul style="list-style-type: none"> Entraînement hors-glace uniquement 	<ul style="list-style-type: none"> Des petites parties modifiées peuvent être introduites au sein des clubs ou des associations 	<ul style="list-style-type: none"> Le jeu inter-associatif, de club ou régional peut être envisagé si les directives de santé publique le permettent 	<ul style="list-style-type: none"> Les compétitions provinciales et les événements de plus grande envergure peuvent reprendre Le jeu régulier est autorisé Réintroduction de la programmation nationale dans tout le pays
Déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement au sein de la communauté ou de la région 	<ul style="list-style-type: none"> Basés sur les directives provinciales et fédérales en matière de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Les déplacements intérieurs sont autorisés. Déplacements internationaux selon les directives fédérales

*L'introduction d'activités compétitives doit être conforme au plan de retour à la ringuette de votre organisation provinciale de ringuette.

Toutes les activités doivent être sanctionnées par votre organisation provinciale de ringuette et supervisées par le personnel assigné de l'équipe. Chaque organisation provinciale de ringuette fournira à ses associations et clubs membres des directives et des ressources sur les activités appropriées et les structures de parties modifiées pour chaque progression. Les directives et les informations mises à jour seront partagées dès qu'elles seront disponibles.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les plans provinciaux et locaux de retour à la ringuette seront guidés par les principes suivants, qui sont appliqués de manière cohérente dans tout le pays dans 5 domaines clés :



SANTÉ



HYGIÈNE



CONSIDÉRATIONS
JURIDIQUES



ACTIVITÉS SUR
LA GLACE



SENSIBILISATION
ET ÉDUCATION



PROTÉGER VOTRE SANTÉ

ET CELLE DES PERSONNES QUI VOUS ENTOURENT

RESPECTEZ LES DIRECTIVES DE SANTÉ CANADA :

Si vous commencez à développer des [symptômes de la COVID-19](#), isolez-vous des autres et contactez votre prestataire de soins de santé ou les autorités sanitaires locales. Adaptez vos comportements et vos habitudes en fonction de leurs conseils.

Si vous ou votre enfant présentez des symptômes de la COVID-19, réduisez vos contacts avec les autres :

- isolez-vous à la maison pendant 14 jours pour éviter de transmettre le virus aux autres;
- si vous vivez avec d'autres personnes, restez dans une chambre séparée ou gardez une distance de 2 mètres en permanence;
- consultez un professionnel de la santé ou appelez votre autorité locale de santé publique;
- appelez-les à l'avance pour leur faire part de vos symptômes et suivez leurs instructions.

✚ Les participants ne doivent pas reprendre le sport s'ils ont des symptômes (même si les symptômes sont légers), s'ils ont été en contact avec une personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif ou s'ils ont voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 jours précédents.

✚ Toute personne présentant un [risque accru de complications plus graves](#) doit faire examiner ses problèmes de santé spécifiques par un prestataire de soins de santé primaires avant de participer à une activité de ringuette quelconque. Les personnes les plus à risque sont les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celles dont le système immunitaire est affaibli et/ou qui souffrent de problèmes médicaux sous-jacents.

✚ Au-delà des considérations en matière de santé physique, nous devons tous être attentifs aux problèmes complexes de santé mentale qui peuvent accompagner la reprise de la ringuette. Chacun d'entre nous réagira à sa propre manière à l'évolution des conditions, certains ayant hâte d'adopter avec enthousiasme la « nouvelle normalité », alors que d'autres auront peur de l'inconnu. La façon dont chacun s'adaptera aux nouveaux développements sera aussi diverse que nous le sommes, et dépendra de la personnalité de chacun, du contexte et de l'environnement.

✚ Vous trouverez pendant tout l'été toute une gamme de ressources en matière de santé mentale dans le Centre de ressources sur la COVID-19 de Ringuette Canada.



- + Un seul parent ou spectateur par athlète devrait assister à chaque activité liée à la ringuette. Certaines exceptions peuvent être autorisées en vertu des directives de santé publique en raison de l'âge et des capacités de l'athlète ou des athlètes.
- + Il peut être demandé aux participants de remplir un formulaire écrit de dépistage de santé avant les activités de ringuette et/ou avant d'entrer dans un établissement.
- + Un membre du personnel de l'équipe ou une personne désignée par l'association aura toute autorité pour renvoyer un participant chez lui si celui-ci présente des symptômes de maladie.
- + Lorsque vous vous rendez aux activités de ringuette et en revenez, évitez tout arrêt non essentiel en cours de route.
- + Partez rapidement après l'activité de ringuette et évitez les interactions inutiles avec les autres.
- + Notre engagement à fournir un environnement sportif sécuritaire à tous les participants demeure entier et indéfectible. Tous les plans de retour à la ringuette doivent respecter les exigences de Ringuette Canada et être conçus de manière à garantir tous les aspects d'un environnement sportif sécuritaire, amusant et accueillant pour tous les participants. Vous pouvez consulter le [site web](#) de Ringuette Canada pour avoir de plus amples informations sur les pratiques sportives sécuritaires.
- + Nous élaborons actuellement des lignes directrices à l'intention des soigneurs des équipes, afin de les guider pour l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) lorsqu'ils soignent une athlète blessée. Ces lignes directrices seront affichées dans le [Centre de ressources sur la COVID-19 de Ringuette Canada](#).



PRINCIPES FONDAMENTAUX D'HYGIÈNE

LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON PENDANT AU MOINS 20 SECONDES

- ✋ Les organisateurs de ringuette doivent communiquer les bonnes pratiques d'hygiène à l'avance à tous les participants.
- ✋ Assurez la promotion d'une [hygiène des mains stricte](#) (lavage et désinfection) avant et après l'activité de ringuette.
- ✋ Évitez de vous toucher le visage avec vos mains.
- ✋ Éternuez ou toussiez dans votre coude.
- ✋ Lavez-vous les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes après être allé aux toilettes.
- ✋ Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool, contenant au moins 60 % d'alcool, si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- ✋ Il est recommandé que tous les participants apportent leur propre désinfectant pour les mains à toutes les activités de ringuette.
- ✋ Lorsque les directives de santé publique autorisent l'accès aux installations, les athlètes, les entraîneurs et les officiels doivent arriver en portant leur tenue pour les activités sur la glace. Le casque et les patins peuvent être mis à l'intérieur de l'installation.
- ✋ Le personnel de l'équipe doit apporter son propre matériel d'entraînement : tableau, cônes, et ainsi de suite, et le désinfecter après chaque séance.
- ✋ Toutes les équipes doivent avoir des lingettes, du désinfectant pour les mains et un récipient à pompe de savon dans leurs sacs d'équipement.
- ✋ Les athlètes, les parents et les entraîneurs adjoints doivent éviter de manipuler l'équipement à mains nues. Les bâtons de ringuette peuvent être utilisés pour déplacer l'équipement.
- ✋ Prenez une douche à la maison plutôt qu'à l'établissement.



CONSIDÉRATIONS **JURIDIQUES** ET GESTION DES RISQUES

Les associations provinciales de rinkette fourniront à toutes les associations et à tous les clubs des formulaires de renonciation (pour les adultes) et d'acceptation des risques (pour les mineurs, signés par leur parent ou tuteur), à jour, qui portent la mention de la COVID-19. Ces documents seront requis pour tous les participants, entraîneurs, membres du personnel de l'équipe, officiels et bénévoles. Les associations provinciales de rinkette auront accès aux modèles fournis par Rinkette Canada.

Tous les participants devront aussi prendre connaissance de ces documents, remplir une déclaration de conformité, et signer les documents, afin d'aider à protéger tous les participants contre le risque d'infection de la COVID-19.

Les clubs devraient également mettre en place un suivi des présences et demander à chaque personne participant à une activité de signer une attestation/déclaration quotidienne relative à la COVID-19.

Les clubs et associations de rinkette doivent également communiquer avec leur association provinciale de rinkette pour s'informer sur les risques associés à la COVID-19 et quels outils d'atténuation pourraient devoir être mis en place. Une [liste de vérification de l'évaluation et de l'atténuation des risques pour les clubs](#), très détaillée, est disponible dans le Centre de ressources sur la COVID-19 de Rinkette Canada.

UNE LISTE DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION ET DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES POUR LES CLUBS, TRÈS DÉTAILLÉE, EST DISPONIBLE DANS LE CENTRE DE RESSOURCES SUR LA COVID-19 DE RINGUETTE CANADA.

Les associations provinciales de rinkette, les clubs et les associations locales doivent tenir compte des quatre stratégies de gestion des risques lorsqu'ils étudient leurs stratégies de gestion des risques :

① ÉVITER LE RISQUE

(par exemple, ne pas s'engager dans une activité / interrompre un programme).

② RÉDUIRE LE RISQUE

(par exemple, gérer le risque en modifiant le programme ou en changeant de comportement).

③ TRANSFÉRER LE RISQUE

par exemple : assurance (transfert à l'assureur) ou dérogations (transfert au participant).

④ CONSERVER LE RISQUE

(par exemple, absorber la perte).

Chaque association peut déterminer la meilleure façon d'atténuer les risques. Pour certaines associations, cela peut signifier de ne pas offrir un programme (comme un programme pour jeunes enfants où la distanciation physique peut s'avérer tout un défi) ou de changer significativement la manière dont les participants interagissent sur la glace.

Les dérogations, les déclarations de santé, les changements de comportement et les assurances sont autant de stratégies de gestion des risques. L'assurance ne couvrant pas tout, il est recommandé à toutes les associations et à tous les clubs de vérifier auprès de leur association provinciale de rinkette ce que leur police d'assurance ne couvre pas, puis de mettre en place d'autres stratégies de gestion des risques pour combler les lacunes éventuelles.

AGENT DE SÉCURITÉ

(ou personne identifiée par votre association provinciale de ringuette)

Il est recommandé que tous les groupes, associations et/ou clubs de ringuette nomment au moins un agent de sécurité qui sera chargé de superviser et de surveiller les lignes directrices locales de retour à la ringuette (basées sur le plan provincial de l'association de ringuette) en plus des règlements et protocoles spécifiques de l'installation.

Cette personne sera chargée de veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient partagées par l'ensemble des membres en temps utile.

Les responsabilités spécifiques du responsable de la sécurité (ou de son délégué) peuvent comprendre :

-  accéder aux dernières informations et directives disponibles sur l'épidémie de COVID-19 (par exemple, les sites web de Santé Canada, les ministères provinciaux de la santé et les autorités locales de santé publique);
-  assurer la liaison avec l'association provinciale de ringuette pour faciliter les mises à jour liées à leurs directives de retour à la ringuette et pour comprendre pleinement les conséquences du non-respect des directives;
-  assurer la liaison avec les installations locales pour confirmer les lignes directrices, les protocoles et les mises à jour;
-  s'assurer que les équipes suivent les directives de prévention établies par l'association provinciale de ringuette, l'association locale, le club ou la ligue;
-  tenir des registres d'activités qui répertorient tous les participants qui assistent et/ou participent à chaque activité liée à la ringuette. Ces registres doivent être conservés dans les dossiers pendant au moins 6 semaines. Un exemple d'outil se trouve sur le [centre de ressources sur la COVID-19 de Ringuette Canada](#);
-  rassembler et conserver les documents (y compris les feuilles de présence, les dérogations, les formulaires de prise en charge des risques et les formulaires de déclaration et attestations de santé);
-  rappeler aux membres du personnel de l'équipe que les activités non sanctionnées sont interdites;
-  veiller à ce que tous les cas de COVID-19 soient signalés à l'autorité de santé publique compétente, à l'association provinciale de ringuette, à l'association locale, à la ligue, au club et à l'établissement.



ACTIVITÉS NON SANCTIONNÉES

En aucune circonstance les clubs et les associations ne doivent autoriser les équipes à se rassembler sans respecter les principes décrits dans le présent document et le plan d'organisation approprié de l'association provinciale. Le personnel de l'équipe ne devrait pas être autorisé à organiser des séances d'entraînement impromptues, car **aucune activité non sanctionnée ne sera couverte par l'assurance de Ringuette Canada ou de l'association provinciale de ringuette**. Cela signifie que le personnel de l'équipe serait responsable de toute réclamation, poursuite ou dommages au cas où un participant contracterait la COVID-19 parce que les directives nationales et (ou) le plan provincial n'ont pas été respectés pendant l'activité non sanctionnée.



SUR LA **GLACE**

-  À tout moment pendant les séances sur glace et hors glace, le personnel de l'équipe doit s'assurer que les athlètes respectent les directives de distanciation physique des autorités provinciales et des exploitants d'installations.
-  L'équipement ne doit pas être partagé, sauf en ce qui concerne l'anneau.
-  Si l'anneau est partagé pour des activités, on doit suivre les règles suivantes :
 - o manipuler l'anneau uniquement avec un bâton de ringuette;
 - o pas de contact avec les mains ou les gants (des règles modifiées s'appliqueront aux gardiens de but et seront disponibles auprès de votre association provinciale de ringuette).
-  Les entraîneurs, les athlètes et les officiels doivent conserver les anneaux, l'équipement et les autres objets liés à la ringuette dans un espace propre et séparé dans leur propre maison.
-  Chaque entraîneur, athlète et officiel **DOIT** avoir sa propre bouteille d'eau étiquetée et sa propre serviette (s'ils choisissent d'en apporter une). Le partage n'est pas autorisé.
-  Les athlètes doivent prendre des pauses pour boire en petits groupes et non pas toute en même temps. Les athlètes ne doivent pas cracher de l'eau sur la glace ou sur le banc, et doivent éviter de se rincer la bouche.
-  Le personnel de l'équipe devrait envoyer les plans des activités aux athlètes au moins 12 heures à l'avance pour éviter les rassemblements rapprochés autour des tableaux d'affichage, et pour profiter au maximum du temps limité sur la glace.



SENSIBILISATION ET **ÉDUCATION**

Un solide plan provincial ou local de retour à la ringuette doit comprendre des communications régulières avec les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les parents et les bénévoles. Il est recommandé que tous les clubs et associations désignent au moins une personne comme principal vecteur d'information factuelle et sur les nouveaux développements.

Avant le retour à la ringuette, il est fortement recommandé d'inviter les parents et les participants à une vidéoconférence en ligne organisée par l'association provinciale de ringuette et/ou l'association locale ou le club local. Cette réunion permettrait de fournir des informations essentielles sur les directives en matière de santé et de sécurité, sur la programmation sur glace et hors glace, et de poser des questions.

Tous les entraîneurs et les administrateurs d'associations devront être formés dans le cadre des plans provinciaux de retour à la ringuette. De plus amples détails seront fournis cet été par l'intermédiaire de chacune des associations provinciales de ringuette.

VOUS TROUVEREZ D'AUTRES RESSOURCES ET LISTES DE CONTRÔLE UTILES EN LIGNE DANS [le centre de ressources sur le COVID-19 de Ringuette Canada.](#)



LE CENTRE DE RESSOURCES SUR LE COVID-19

DE RINGUETTE CANADA EST LA SOURCE LA PLUS À JOUR FOURNISSANT DES INFORMATIONS SUR LA PANDÉMIE ET DES CONSEILS SUR LA REPRISE DE LA RINGUETTE.



LIENS IMPORTANTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES :

[Ringuette BC](#)

[Ringuette Alberta](#)

[Ringuette Saskatchewan](#)

[Ringuette Manitoba](#)

[Ringuette Ontario](#)

[Ringuette Québec](#)

[Ringuette Nouveau-Brunswick](#)

[Ringuette NÉ](#)

[Ringuette Î.-P.-É.](#)



RESSOURCES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

[Site web COVID-19](#)

[Outils numériques pour la COVID-19](#)

[Ressources de sensibilisation](#)

